

# SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

## COMITÉ SYNDICAL DU 04 JUILLET 2024

Convocations adressées le : mercredi 26 juin 2024  
Nombre de délégués titulaires présents : 8  
Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 0  
Nombre de pouvoirs attribués : 0  
Nombre de délégués votants (dont pouvoirs) : 0  
Nombre de titulaires en exercice : 14

### **Titulaires présents :**

Alain BENARD ; Christophe BOULANGER ; Emmanuel DENIS ; Armelle GALLOT-LAVALEE ; Christian GATARD ; Michel GILLOT ; Franck MAZET ; Brigitte PINEAU

### **Suppléants à voix délibérative :**

*néant*

### **Suppléants sans voix délibérative :**

Nathalie SAVATON

### **Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :**

*Néant*

### **Absents excusés:**

Frédéric AUGIS ; Christine BLET ; Christian BONNARD ; Corinne CHAILLEUX ; Emmanuel FRANCOIS ; Aude GOBLET ; Stéphane HOUQUES ; Patrick LEFRANCOIS ; Sébastien MARAIS ; Michel PADONOU ; Laurent RAYMOND ;

### **Secrétaire de séance :**

Franck MAZET

Monsieur Emmanuel DENIS Président, présente le rapport suivant :

La parcelle cadastrée section parcelle AS n°69 sise 2 rue de la cour à Chambray-lès-Tours d'une superficie de 1297 m<sup>2</sup> appartient à Madame RAYMOND Marie Solange, Monsieur RAYMOND Jacques, Madame GAUTRON Monique par UDAF 37, Madame POTKIN Catherine et Madame OSMONT Laurence nus propriétaires en indivision

Une partie de cette parcelle, d'une superficie d'environ 35 m<sup>2</sup>, est concernée par le projet de ligne de TRAMWAY. Il s'agit d'une emprise située à l'angle de la rue de la Cour et de l'avenue de la République. Cette emprise de parcelle de petite superficie est nue, recouverte de falun au sol avec une haie arbustive fleurie. Elle possède un accès direct sur l'avenue de La République et sur la rue de la Cour.

Elle présente une très grande qualité du fait de sa situation au niveau de l'avenue de La République. Elle est en zonage UD, zone mixte en renouvellement urbain.

Le Syndicat des mobilités de Touraine a proposé l'acquisition de cette emprise foncière au prix de 5 390 € suite à l'avis des domaines du 31 août 2021, libre d'occupation. Par son mail du 13 mai 2024, Me CARCELEN notaire à Saint-Avertin, représentant les nus propriétaires et l'usufruitière fait part de l'acceptation l'offre de vente présentée ci-dessus par ses clients.

Il est précisé que le 6 juin 2024, l'avis du domaine a été actualisé à 5 320 €.

La superficie de l'emprise foncière à acquérir sera précisée par document d'arpentage à intervenir.

Il est précisé que les frais d'acte notarié et de géomètre liés à cette acquisition seront pris en charge par le Syndicat des mobilités de Touraine.

Il vous est proposé d'accepter cette offre aux conditions susmentionnées, étant précisé que l'acte de vente pourra être signé à la condition que le bien soit libre d'occupation.

L'acte de vente sera rédigé par Me CARCELEEN, notaire à Saint Avertin, le syndicat des mobilités étant représenté à l'acte par Me Véronique GRIGUER notaire à Chambray-lès-Tours.

En conséquence, il est proposé au Comité Syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

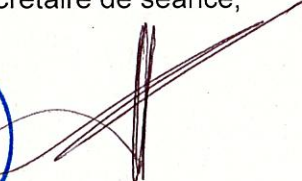



**Vu** l'arrêté préfectoral n° 181-232 du 27 novembre 2018 portant création du Syndicat des Mobilités de Touraine,

**Vu** l'avis du pôle d'évaluation domaniale en date du 6 juin 2024

- **APPROUVE** l'acquisition du bien situé 2 rue de la cour à Chambray-lès-Tours, situé sur une partie de la parcelle cadastrée section AS n°69d'une superficie de 35 m<sup>2</sup> environ qui sera spécifiée par document d'arpentage à intervenir, moyennant le prix net vendeur de 152€/m<sup>2</sup> soit de 5 390€ pour 35 m<sup>2</sup>,
- **DIT QUE** l'emprise foncière vendue sera libre d'occupation, et que des travaux de reconstitution seront réalisés au frais et sous la maîtrise d'ouvrage délégué du SMT;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'acte authentique afférent à cette acquisition et tous les documents s'y rapportant. La rédaction de l'acte authentique sera confiée à Me CARCELEEN, notaire à Saint Avertin, le syndicat des mobilités étant représenté à l'acte par l'étude notariale de Véronique GRIGUER, notaire à Chambray-lès-Tours,
- **DIT** que les frais d'actes notariés de géomètre et de travaux de reconstitution liés à cette opération sont à la charge du Syndicat des Mobilités de Touraine.

**Le Comité syndical adopte à l'unanimité.**

**Pour extrait conforme et certification du caractère exécutoire,**

<p>Le secrétaire de séance,</p>   <p>Franck MAZET</p>	<p>Pour le Président et par délégation, La Directrice,</p>   <p>Soazic LE GUEN</p>
--	---